



Société de tir
"Union et Fraternité"

1562 Corcelles

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande d'admission au sein de la société de tir « UNION & FRATERNITE » conformément à nos statuts, nous vous saurions gré de bien vouloir remplir le formulaire ci-dessous et de nous le retourner **jusqu'au Jeudi 15 décembre 2022 dernier délai** :

**Société de tir « Union & Fraternité »
p.a. Christian Vessaz
Ch. de Montofrey 10 - 1040 Villars-le-Terroir**

Nous vous informons également que votre présence est obligatoire lors de l'assemblée générale du **2 janvier 2023 à 14h00** à l'Auberge de la Couronne à Corcelles-près-Payerne pour officialiser votre admission au sein de notre société.

Dans l'attente de votre envoi et de vous rencontrer prochainement, nous vous présentons, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos salutations distinguées.

Société de Tir
« UNION et FRATERNITE »

Christian Vessaz
Greffier

----- ✂ ----- coupon-réponse ----- ✂ -----

Société de tir « Union & Fraternité »

ADMISSION 2023

Nom Prénom

Date de naissance Originaire de

Adresse complète

Adresse E-mail

N° natel / tél

Domicilié à Corcelles/Payerne depuis le

Fils/Fille de et de

Enfant de Maître : oui / non

Signature

Vu et contrôlé par le Conseil, le

L'abbé-Président.....